



## Professionnels du médico-social

25 mars 2021

# Vaccins Covid-19 : les infos à connaître

# 1. Qui peut se faire vacciner?

Tous les professionnels du secteur médico-social peuvent se faire vacciner.

Vous travaillez dans une structure médico-sociale :

- un établissement médicalisé (EHPAD, USLD, MAS, FAM) ou non
- un service à domicile
- ou **chez un particulier** auprès d'une personne âgée ou handicapée Quel que soit :
- votre âge
- votre fonction : soignant ou non
  votre statut : salarié ou libéral
- → Vous pouvez vous faire vacciner. La vaccination est gratuite

## 2. Pourquoi se faire vacciner?

- Vous êtes en première ligne et vous risquez d'être exposé à des personnes atteintes de COVID-19 chaque jour au travail, il est essentiel de vous protéger.
- En vous faisant vacciner, vous protégez mieux les autres : les usagers, les collègues, les proches et la famille, même si la contamination reste possible.
- La vaccination contre la Covid-19 vous protégera des complications et de la survenue de formes graves de cette maladie.

#### 3. Où se faire vacciner?

• Dans un centre de vaccination sur rendez-vous :

Par téléphone : 0 800 009 11 (appel gratuit)

Sur internet : www.santé.fr

- Dans un cabinet médical
- Dans une pharmacie
- Prochainement en cabinet libéral infirmier
- Si vous travaillez dans un établissement médicalisé (EHPAD, USLD, MAS, FAM) qui dispose de doses suffisantes : vous pouvez vous faire vacciner sur place



# 4. Comment se passe la vaccination?

#### Avant la vaccination

En amont de la vaccination, vous répondrez à un questionnaire de santé qui vous sera proposé sur le lieu de vaccination.

### Le vaccin

2 types de vaccins, à efficacité comparable, sont proposés en fonction du lieu de vaccination :

- Vaccin ARNm : Pfizer et Moderna
- Vaccin à vecteur viral : Astra Zeneca

La vaccination se fait en 2 prises espacées de :

- 28 jours pour les vaccins Pfizer et Moderna
- 9 à 12 semaines pour le vaccin Astra Zeneca

La protection est assurée à partir du 12<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> jour (selon le type de vaccin) après la 2<sup>e</sup> dose.

## 5. Gestes barrières

Les personnes vaccinées devront continuer à respecter ces gestes barrières, sans relâchement. Après la vaccination, il est essentiel de continuer à :

- porter un masque
- se laver les mains régulièrement
- respecter une distance de 2m entre les personnes si on ne porte pas de masque
- aérer régulièrement les pièces
- limiter à 6 le nombre de personnes dans une pièce











# Des questions?

Retrouvez l'ensemble des renseignements complémentaires sur ces sites :

- www.vaccination-info-service.fr
- www.https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/ je-suis-un-particulier/article/foire-aux-questions-les-vaccins

## Pour se faire vacciner:

- © 0 800 009 110 (appel gratuit)
- www.santé.fr